



TRAVAILLEURS PASSANT TOUT LEUR QUART DE TRAVAIL DANS LA « ZONE CHAUDE »

Arrivée en début de quart de travail

- Arriver en portant l'uniforme du milieu hospitalier (« scrub ») à la zone de transition. Uniforme revêtu lors de l'arrivée dans l'établissement ou de l'unité.
- Porter un masque de procédure sur l'unité étant donné les contacts à moins de 2 mètres avec les autres travailleurs.
- Réaliser l'hygiène des mains.
- Accéder à l'unité.

Durant le quart de travail

- Mettre l'équipement de protection individuelle avant d'entrer dans une chambre selon les précautions additionnelles en place.
- Mettre et retirer l'équipement de protection individuelle selon les procédures disponibles sur intranet.
- Si usagers en cohorte : toujours changer de gants et procéder à l'hygiène des mains entre chaque usager. La même blouse peut être utilisée entre deux usagers si les deux usagers sont COVID-19 **positifs** sans autre risque infectieux en cours (ex. CARBA).
- À la sortie de la chambre, **réaliser obligatoirement une hygiène des mains** avant tout retour dans une aire commune.
- Deux options sont disponibles pour le port du masque et de la protection oculaire :
 - Le même masque et la même protection oculaire peuvent être portés de façon prolongée en évitant de toucher ces deux protections. Réaliser immédiatement l'hygiène des mains si contact accidentel avec l'une d'entre elles.
 - Le masque et la protection oculaire peuvent être retirés à l'extérieur de la chambre selon la procédure de retrait de l'équipement de protection individuel. Le masque et la protection oculaire peuvent être réutilisés par la suite (voir les procédures de réutilisation des respirateurs N-95 et désinfections des protections oculaires).
- Jeter dans le contenant de récupération le masque N-95 si utilisé lors d'intervention médicale générant des aérosols.

Au moment d'aller en pause ou d'aller manger

- Retirer la protection oculaire et le masque si port prolongé, (voir les procédures de réutilisation des respirateurs N-95 et de désinfection des protections oculaires).
- Réaliser l'hygiène des mains.
- Respecter en tout temps la distanciation physique de 2 m.

Avant de quitter à la fin de la journée

- Retirer la protection oculaire et le masque si port prolongé, (voir les procédures de réutilisation des respirateurs N-95 et de désinfection des protections oculaires).
- Réaliser l'hygiène des mains.
- Retirer l'uniforme au vestiaire au sous-sol. Si l'uniforme est fourni : déposer dans la lingerie. S'il s'agit de l'uniforme personnel, le déposer dans un sac lavable pour lavage à domicile.



PROCÉDURE

Fonctionnement pour unités COVID-19 (+)

« zone chaude »

Ressources humaines

- Le personnel travaillant dans la « zone chaude » devrait être dédié uniquement à cette zone. Dans un contexte de pénurie de personnel, le travailleur peut se rendre, sur le quart de travail suivant, sur un autre unité en respectant ces conditions :
 - Changement d'uniforme.
 - Hygiène des mains.

TRAVAILLEURS DE PASSAGE DANS LA « ZONE CHAUDE » (CONSEILLÈRES, MÉDECINS CONSULTANTS, BRANCARDIERS, MAGASINIERS, ETC.)

Arrivée sur l'unité

→ **Restreindre au minimum les visites dans cette zone.**

- Arriver à la zone de transition.
- Retirer et accrocher le sarrau si porté.
- Porter un masque de procédure sur l'unité étant donné les contacts à moins de 2 mètres avec les autres travailleurs.
- Réaliser l'hygiène des mains.
- Entrer sur l'unité en franchissant la zone de transition.

Durant le quart de travail

- Même procédure que les travailleurs en page 1.

Au moment de quitter l'unité

- Retirer le masque de procédure dans la zone de transition.
- Retire la protection oculaire et le masque si port prolongé avant de rentrer dans cette zone (voir les procédures de réutilisation des respirateurs N-95 et de désinfection des protections oculaires).
- Réaliser **obligatoirement** l'hygiène des mains.

TRAVAILLEURS EFFECTUANT LE TRANSPORT D'USAGERS

- Le brancardier externe portant l'ÉPI selon les précautions additionnelles en place reconduit l'utilisateur jusqu'à la porte principale et avise le personnel au poste de la présence d'un usager (sonnette ou téléphone).
- Il attend l'arrivée du personnel de l'unité à l'entrée de l'unité. Avec ce dernier, il introduit le fauteuil roulant ou la civière à l'intérieur de l'unité avant de procéder au retrait de ses gants et à l'hygiène des mains avant son départ.
- Lors de transfert accompagné de personnel soignant, les professionnels doivent changer de blouse et des gants propres. Ils doivent également porter les autres items de l'équipement de protection nécessaire.

TRAVAILLEURS DES SERVICES TECHNIQUES

- Autoriser pour l'entrée sur l'unité pour des travaux essentiels uniquement et ne permettre que l'entrée du matériel nécessaire
- Arriver à la zone de transition. Le « scrub » n'est pas obligatoire.
- Porter un masque de procédure sur l'unité étant donné les contacts à moins de 2 mètres avec les autres travailleurs.
- Mettre une blouse propre par-dessus l'uniforme ou les vêtements civils.
- Réaliser l'hygiène des mains.
- Entrer sur l'unité en franchissant la zone de transition.



TRAVAILLEURS VENANT EFFECTUER UNE LIVRAISON

Réchauds à cabarets

- Installer une sonnette d'unité à l'extérieur des portes pour tout ce qui doit être livré :
- Un employé à l'extérieur de la zone de confinement ne portant pas l'ÉPI pousse le chariot à cabarets/réchaud jusque devant la porte principale de l'unité. Ne pas livrer à la zone de transition.
- Un employé à l'intérieur ouvre la porte et entre les cabarets sur l'unité.
- Une fois le chariot à cabarets prêt à être sorti de l'unité, le nettoyer avec Aliflex ou un désinfectant équivalent.
- Contacter le transport.
- Pousser le chariot à cabarets hors de l'unité.
- Un autre employé, ne portant pas l'ÉPI et situé à l'extérieur de l'unité retournera les cabarets au service alimentaire.
- En aucun cas il ne faut utiliser des sacs « biohazard ».
- La vaisselle jetable n'est pas nécessaire.

Sacs de literie

- Installer une sonnette d'unité à l'extérieur des portes pour tout ce qui doit être livré :
- **Lingerie propre**, un employé à l'extérieur de la zone de confinement ne portant pas l'ÉPI pousse le chariot jusque devant la porte principale de l'unité. Ne pas livrer à la zone de transition.
- Un employé à l'intérieur ouvre la porte et entre le chariot de l'ingerie sur l'unité.
- **Sacs de lingerie souillée**, le travailleur à l'intérieur de l'unité dépose directement les poches de lingerie souillée dans un bac de transport. Avant de sortir de l'unité pour déposer les poches dans la chute, le travailleur doit réaliser l'hygiène des mains, revêtir une blouse et des gants propres. Immédiatement après avoir manipulé les poches pour les déposer dans la chute, il doit retirer les gants, réaliser l'hygiène des mains, retirer la blouse et réaliser une seconde hygiène des mains puis remettre des gants pour manipuler le bac de transport et le nettoyer sur l'unité.

Livraisons diverses (dossiers et articles de papeterie)

- Utiliser la sonnette ou le téléphone pour aviser l'unité de la livraison
- Un employé à l'extérieur de la zone de confinement ne portant pas l'ÉPI pousse le chariot avec matériel ou remet la boîte à l'employé se présentant devant la porte principale de l'unité. Ne pas livrer à la zone de transition.

Pharmacie

- Livraison des médicaments par pneumatique uniquement, dans des sacs de plastique jetables refermables.

Dossiers

- Nettoyer les dossiers à l'aide d'une lingette désinfectante avant de les sortir de l'unité.

Service de prévention et contrôle des infections

PROCÉDURE

Fonctionnement pour unités COVID-19 (+)

« zone chaude »

-  Zone de transition : Sarraus propres, bac-N95, Bac à visières
-  Poste infirmier : Masques et visières permis
-  Chambres de patients : EPI complets

